Classsification des élèves d'après leur langue maternelle.	Français.	Anglais.	Totaux.
Elèves des écoles élémentaires catholiques	159,188	6,170	165,358
" " " protestantes	2,887	23,088	25.975
" " modèles et des académies catholiques	69,052	6,924	75,976
" " " " protestantes	245	7,361	7,606
Totaux	231,372	43,543	274,915

N.-B.—Il y a de plus dans les écoles normales, les collèges, les universités et les éceles spéciales, 9,132 élèves dont la classification n'est pas donnée.

***

Les instituteurs laïcs sont au nombre de 395, dont 284 catholiques et 111 protestants.

Il y a 53 instituteurs laïcs non brevetés dans les écoles catholiques, et 8 dans les écoles protestantes..

La moyenne des traitements des instituteurs brevetés dans les écoles modèles et les académies catholiques est $477.00, et, dans les écoles modèles et les académies protestantes, cette moyenne est de $786.00.

Les institutrices laïques sont au nombre de 5,353, dont 4,224 catholiques et 1.129 paotestantes.

946 institutrices non brevetés enseignent dans les écoles catholiques, et 73 non brevetées enseignent dans les écoles protestantes. Il y a donc, en total, 1,019 institutrices non brevetées dans les écoles de la province.

Le nombre, comparativement énorme, d'institutrices non brevetées dans nos écoles tend à diminuer chaque année, sous l'effet des règlements des comités du conseil de l'instruction publique. Ainsi cette année, il y a eu dans ce nombre une diminution de 63 sur celui de l'année dernière qui était de 1082.

Le comité catholique, à sa dernière séance, a adopté une résolution à l'effet d'obliger les institutrices et les instituteurs non diplômés à signer un écrit par lequel ils s'engagent à subir un examen à la plus prochaine réunion du bureau des examinateurs, et, à l'avenir, l'autorisation d'enseigner sans diplôme dans les écoles catholiques ne sera accordée que dans le cas où l'instituteur ou l'institutrice se sera conformé à cette résolution du comité catholique.

La moyenne des traitements annuels des institutrices brevetées dans les écoles élémentaires catholiques est de $106,00, et, dans les écoles élémentaires protestantes, elle est de $185.00. Dans les écoles modèles et les académies catholiques, cette moyenne est $140.00, et, dans les écoles modèles et les académies protestantes, elle est de $306.00.

Avec de pareils traitements, surtout dans les écoles catholiques, il n'est pas étonnant que le brevet d'institutrice soit si peu recherché et qu'il y ait dans l'enseignement plus de mille institutrices non brevetées. Ces traitements éloignent très souvent de l'enseignement les sujets les plus capables qui n'y trouvent aucun encouragement, pas même quelquefois la nourriture et l'entretien d'une manière convenable. Dans ces conditions, l'enseignement est pour un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices un pis aller, dont ils se débarrassent à la première occasion qui leur paraît favorable.

J'ai eu l'honneur, l'année dernière, d'attirer votre attention sur une résolution adoptée par le comité catholique du conseil de l'instruction publique, à l'effet d'accorder une gratification aux instituteurs qui auraient obtenu les meilleurs